HÔTEL SAINT ALBERT

SARLAT-LA-CANÉDA • ★★★

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de réservation, de séjour, d'annulation et de règlement applicables aux prestations proposées par l'Hôtel Saint Albert. Toute réservation implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes conditions.

1. ORGANISATION DU SÉJOUR ET HORAIRES

Les chambres réservées sont mises à disposition à partir de 15 h 00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées au plus tard à 11 h 00 le jour du départ.

Tout dépassement de l'heure de départ pourra entraîner une facturation supplémentaire de 20 € par heure entamée.

La réception de l'hôtel ferme à 20 h 00. En cas d'arrivée après cette heure, le client doit impérativement contacter l'hôtel dans la journée afin d'obtenir les codes d'accès à la réception ainsi que les informations nécessaires à son installation.

2. ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie sont acceptés, exclusivement les chiens, sous réserve d'une demande préalable auprès de l'hôtel.

L'établissement se réserve le droit de refuser un chien en fonction notamment de sa race et de sa taille.

L'accueil est limité à un seul chien par chambre réservée et donne lieu à un supplément forfaitaire de 10 € par séjour.

Afin de préserver la tranquillité et le confort de l'ensemble de la clientèle, les chiens ne sont pas admis dans la salle de petit-déjeuner, sauf dérogation accordée par l'établissement dans certaines situations.

3. CONFIRMATION DES RÉSERVATIONS DE GROUPE

Toute réservation de groupe est considérée comme définitive uniquement après :

• Le retour des conditions de réservation de l'hôtel, dûment signées et portant la mention « Bon pour accord ».

• Le versement d'un acompte correspondant à 30 % du montant prévisionnel de la commande.

À défaut de versement de l'acompte après signature des conditions, l'hôtel se réserve le droit de remettre les chambres à la vente et de les attribuer à d'autres clients.

4. GARANTIE DES TARIFS

Les tarifs communiqués sont garantis et bloqués à compter de la confirmation de la réservation, sous réserve du respect des conditions convenues.

5. GARANTIE DES RÉSERVATIONS DE GROUPE

Le nombre exact de participants devra être confirmé au plus tard une semaine avant la date d'arrivée, par la transmission d'une liste nominative des occupants (rooming list).

La Direction se réserve le droit d'annuler une réservation si des événements de force majeure ou des circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté l'y contraignent, notamment en cas de grève, d'incendie, de dégâts des eaux ou de tout autre événement rendant impossible l'accueil des clients.

6. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

6.1. Réservations individuelles

• Plus de 72 heures avant la date d'arrivée : annulation gratuite, sans frais.

• Moins de 72 heures avant la date d'arrivée : facturation de 100 % du montant de la première nuit.

• Non-présentation (No-show) : en cas de non-présentation du client le jour prévu de son arrivée, sans annulation préalable, la réservation sera considérée comme non honorée et la première nuit sera facturée.

• Départ anticipé : en cas de départ avant la date initialement prévue, la totalité des prestations réservées reste à la charge du client. Les nuitées non consommées ne donneront lieu à aucun remboursement.

6.2. Réservations de groupe

A. Annulation totale du groupe

• Les conditions suivantes s'appliquent au montant total du devis, hors taxes de séjour :

• Plus de 45 jours avant la date d'arrivée : aucune pénalité. L'acompte de 30 % est remboursé intégralement.

• Entre 45 et 30 jours avant la date d'arrivée : l'acompte de 30 % reste acquis à l'hôtel et n'est pas remboursé.

• Entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : une pénalité de 50 % du montant du devis est appliquée, correspondant à l'acompte de 30 % déjà versé et à 20 % supplémentaires.

• Moins de 15 jours avant la date d'arrivée : la totalité de la prestation, soit 100 % du montant du devis hors taxes de séjour, est facturée. Cette somme comprend l'acompte de 30 % déjà versé et les 70 % restants.

B. Modification du nombre de participants et annulation partielle

• Jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée : le nombre de participants peut être modifié sans pénalité, sous réserve d'en informer l'hôtel par écrit.

• À moins de 45 jours de la date d'arrivée : toute réduction du nombre de participants ou du nombre de chambres réservées est considérée comme une annulation partielle et entraîne l'application des conditions suivantes :

• Plus de 30 jours avant l'arrivée : une annulation partielle est possible sans pénalité, dans la limite de 25 % du nombre de chambres initialement réservées.

• Moins de 30 jours avant l'arrivée : toute annulation partielle entraîne la facturation à 100 % des prestations annulées, hors taxes de séjour.

7. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES – EXTRAS

Toutes les consommations et prestations complémentaires (téléphone, bar et autres extras éventuels) doivent être réglées directement sur place par chaque participant avant son départ.

À défaut de règlement par le participant concerné, les sommes correspondantes pourront être directement facturées au client ayant effectué la réservation, lequel en sera solidairement responsable.

8. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement des prestations s'effectue par virement bancaire ou par VAD (vente à distance par carte bancaire).

La totalité du montant du séjour ou de la prestation doit être réglée au plus tard la veille du jour d'arrivée, sauf accord particulier écrit de l'hôtel.

Pour les réservations de groupe, l'acompte de 30 % prévu lors de la confirmation de la réservation reste exigible selon les conditions définies à l'article 3. Le solde devra être réglé au plus tard la veille de l'arrivée du groupe.

9. SUSPENSION OU ARRÊT DES PRESTATIONS

En cas de non-règlement total ou partiel par le client à l'une des échéances convenues, l'hôtel se réserve le droit de suspendre, provisoirement ou définitivement, l'exécution des prestations restant à fournir, sans préjudice de son droit de réclamer le paiement des sommes dues et, le cas échéant, des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

SIGNATURES

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter.

POUR L'HÔTEL SAINT ALBERT	POUR LE CLIENT
Fait à Sarlat-la-Canéda, le : _____ Signature et cachet de l'établissement :	Fait à : _____ Le : _____ Mention « Lu et approuvé » : Signature du client :